

Juin 2023



Opération « PORTS PROPRES »

PHASES 2 et 3

**HIÉRARCHISATION DES POLLUTIONS,
DÉFINITION DES OBJECTIFS DE QUALITÉ ET
ÉLABORATION DU PLAN D' ACTIONS**

PORT DE NIOLON

Commune du Rove

Sommaire

INTRODUCTION.....	4
1. Rappel des pollutions engendrées et subies par le port	6
1.1. Potentielles sources des pollutions dans l'enceinte portuaire.....	6
1.2. Potentielles sources de pollution à l'extérieur de l'enceinte portuaire.....	7
1.3. Qualité des eaux du port.....	7
2. Dysfonctionnements observés sur le port	7
3. Hiérarchisation des pollutions.....	8
3.1 Méthode de hiérarchisation	8
3.2 Résultats de la hiérarchisation	9
4. Définition des objectifs de qualité environnementale	10
4.1 Optimiser la gestion des déchets.....	10
4.2 Gérer les effluents d'hydrocarbures lors des pratiques d'avitaillement.....	10
4.3 Mutualiser l'utilisation des équipements absents sur le port de Niolon avec le port de La Redonne.	11
4.4 Renforcer la sensibilisation des usagers du port à la pollution passive des bateaux	11
4.5 Autres actions à mettre en place	11
4.6 Volet maitrise des ressources	11
4.7 Travaux engagés concernant la thématique de gestion des déchets sur le quai glisse...11	
5. Organigramme des acteurs intervenants sur le port.....	13
6. Échéancier des actions à mener	14
7. Subventions identifiées pour les différentes actions à mener	15
8. Bibliographie	16
9. Annexe.....	17

Liste des tableaux

Tableau 1. Les déchets solides	6
Tableau 2. Les déchets liquides	6
Tableau 3. Rappel des dysfonctionnements identifiés lors du diagnostic environnemental.....	8
Tableau 4. Indice de hiérarchisation	9
Tableau 5. Indices moyens de hiérarchisation	9
Tableau 6. Résultat de la hiérarchisation	9
Tableau 7. Acteurs intervenants sur le port.....	13
Tableau 8. Échéancier des actions à mener, prévisionnel jusqu'en 2025.	14
Tableau 9. Actions à mener, montants estimés et subventions identifiées	15

C					
B	Version 2	23/06/2023	AMT		
A	Création du document	15/06/2023	AMT	CSA	
Indice	Objet	Date	Rédaction	Vérification	Approbation

INTRODUCTION

Dans le cadre de la démarche Ports propres, la première étape de la certification concernant l'étude de diagnostic environnemental communiquée en octobre dernier avait pour objectif :

- D'établir un état des lieux de la situation environnementale du port dans le respect du cahier des charges Ports Propres,
- D'identifier les dysfonctionnements du port,
- D'identifier les sources de pollutions dans l'enceinte du port

Une première réunion de lancement général de l'opération Ports Propres avait permis d'établir les différentes démarches à suivre pour l'obtention de la certification.

Suite à la communication du rapport de diagnostic environnemental, l'ensemble des acteurs du port, ainsi que le bureau d'étude INGEROP se sont de nouveau rassemblés autour du Copil qui s'est tenu le 21 novembre 2022 à la mairie de La Redonne. Ce second Copil avait pour objectif l'examen de la phase 1, ainsi que la concertation avec l'ensemble des acteurs du port.

Le présent document, intitulé « Phases 2&3 : Hiérarchisation des pollutions, définitions des objectifs de qualité du port et élaboration du plan d'actions » se basent sur les résultats de la phase 1 de diagnostic environnemental du port de la Redonne ainsi que sur l'ensemble des points qui ont été soulevés lors du Copil.

L'objectif des phases 2 et 3 sont :

- Faire un rappel des pollutions engendrées et subies par le port de La Redonne ;
- Réaliser une hiérarchisation des pollutions ;
- Définir des objectifs de qualité environnementale ;
- Élaborer un plan d'action pour atteindre les objectifs définis.

PHASE 2 : HIÉRARCHISATION DES POLLUTIONS ET DÉFINITION DES OBJECTIFS DE QUALITÉ

1. Rappel des pollutions engendrées et subies par le port

Le diagnostic environnemental réalisé au cours de la 1^e phase a permis de réaliser une présentation du port et de son environnement immédiat, d'identifier les origines, la nature, et l'impact des nuisances sur l'environnement, de décrire de manière exhaustive les solutions et les équipements déjà existants sur le port et les niveaux de consommation d'eau et d'énergies.

Les potentielles sources de pollution sont classifiées en deux grands groupes à savoir celles situées dans l'enceinte portuaire ainsi que celles provenant des activités extérieures au domaine portuaire mais pouvant y affecter son environnement.

1.1. Potentielles sources des pollutions dans l'enceinte portuaire

Les tableaux suivants classent les sources de déchets en 2 catégories :

- Pollutions solides (déchets ménagers, déchets dangereux, déchets issus de la pêche)
- Pollutions liquides : effluents

Tableau 1. Les déchets solides

Type	Description	Polluants libérés
Déchets ménagers, macrodéchets, déchets solides issus principalement de la vie interne des navires	Déchets alimentaires, emballages, plastiques, papiers, etc...	Contaminants chimiques, matière organique, pollution visuelle
Déchets spéciaux et dangereux	Batteries, piles et accus, chiffons et pinceaux souillés, emballages des solvants et peintures, équipements de sécurité périmés	Contaminants métaux lourds, TBT
Déchets recyclables	Verres, emballages et cartons	

Tableau 2. Les déchets liquides

Activité/source de pollution	Description/polluants libérés
Pollution passive générée par les bateaux	Anodes sacrificielles ; pièces métalliques du bateau. Polluants libérés : métaux lourds, TBT
Eaux de cale	Lubrifiants, huiles usagées, hydrocarbures et des composés carbonés
Lavage à quai des bateaux	Produits phosphatés et détergents
Cuve d'avitaillement	Hydrocarbures
Ruissellement	Hydrocarbures, métaux lourds et pollution bactérienne

1.2. Potentielles sources de pollution à l'extérieur de l'enceinte portuaire

Les eaux de ruissellement : Le lessivage des chaussées et des surfaces urbanisées par les eaux de pluie constitue une source potentielle de pollution du milieu marin. En effet, les eaux de ruissellement en zone urbanisée comportent généralement de la matière organique, des nutriments, des micro-organismes, des métaux (plomb, zinc...) et des hydrocarbures.

Les alentours du port de Niolon sont constitués de bâtiments et très peu de voirie. Lors des événements pluvieux, les eaux de ruissellement amènent des sédiments, notamment au niveau du quai glisse. Cependant, l'analyse de la qualité biologique des eaux du port révèle 2 pollutions aux matières organiques en haute saison et en basse saison.

Les bateaux étant en hivernage en bassin saison, l'origine de la pollution provient des eaux des eaux de ruissellement.

Macrodéchets charriés par les vents et les courants provenant de Marseille : Le port de Niolon subit un apport de macrodéchets en provenance de Marseille

1.3. Qualité des eaux du port

Depuis 2012, le Laboratoire Départemental d'Analyse des Bouches-du-Rhône intervient sur 8 ports du département dans l'objectif de dresser un état des lieux et caractériser la pollution des eaux de ces ports.

Les études de recherche des germes bactériologiques (*Escherichia coli* et Entérocoques) ainsi que des 5 familles type de polluants :

- Les métaux
- Les hydrocarbures
- Les HAP (Hydrocarbures aromatiques polycycliques)
- Les PCB (Polychlorobiphényles)
- Les Organométalliques,

Montrent que la qualité bactériologique des eaux du port de Niolon est tout à fait satisfaisante depuis plusieurs années. Sur le plan chimique, le port est sujet à des pollutions chimiques récurrentes au TBT et hydrocarbures, en période hivernale principalement. Cette source de contamination est probablement due à la pratique d'avitaillement manuel par jerricans et la fuite des équipements à bord.

2. Dysfonctionnements observés sur le port

Les dysfonctionnements nécessitant une intervention en vue de l'obtention de la certification sont présentés dans le tableau ci-dessus.

- Équipements portuaires et services
- Gestion des déchets
- Source de pollutions.
- Gestion des ressources (eau, électricité)

Tableau 3. Rappel des dysfonctionnements identifiés lors du diagnostic environnemental

Aire de carénage	
• Absence d'aire de carénage	
Station d'avitaillement	
• Absence de station d'avitaillement, pour l'UCPA, l'avitaillement est réalisé par cuve de gasoil reliée au quai via un dispositif sécurisé par des vannes.	
Gestion des déchets	
• Absence d'équipement de collecte des déchets dangereux et des huiles usagées. • Absence de traçabilité des déchets • Aire de tri des déchets trop éloignée • Macrodéchets retenus au niveau du quai glisse (Travaux déjà engagés)	
Potentielles sources de pollution	
• Des eaux pluviales qui lessivent les voiries aux alentours en plus d'apporter des déchets organiques • Pollutions accidentelles par l'entretien des bateaux et la pratique d'avitaillement	
Pollutions relevées depuis 2012	
Haute saison	Basse saison
• 1 pollution bactérienne • 3 pollutions TBT • 4 pollutions aux hydrocarbures	• 1 pollution bactérienne • 3 pollutions TBT • 3 pollutions aux hydrocarbures
Consommation eau et électricité	
Absence de suivi des consommations d'eau	

3. Hiérarchisation des pollutions

Un certain nombre de dysfonctionnement ont été identifié lors de la phase du diagnostic environnemental (**Tableau 3**). La hiérarchisation des problèmes permettra de définir au mieux les objectifs de qualité environnementale. La méthode de hiérarchisation ainsi que les résultats sont présentés dans les lignes qui suivent.

3.1 Méthode de hiérarchisation

Les différentes pollutions qui ont été identifiées sont évaluées selon trois critères qui tiennent compte de l'ampleur des rejets ainsi que de leurs impacts sur le milieu. Les critères utilisés sont les suivants :

- **Le niveau de pollution** générée (correspond à la quantité de polluant relargué dans le milieu)
- **La fréquence** de pollution (chroniques ou accidentelles) ;
- **La sensibilité** du milieu naturel et des usagers (correspond au niveau d'impact de la pollution sur l'environnement).

Pour chacun de ces critères, trois niveaux d'indice ont été définis, allant de 1 à 3. Le tableau ci-bas résume les critères d'évaluation.

Tableau 4. Indice de hiérarchisation

Note	Niveau	Fréquence	Sensibilité
1	Faible	Rare	Faible
2	Moyenne	Fréquent	Moyenne
3	Importante	Chronique	Importante

Afin d'identifier les actions prioritaires à mener sur le port de Niolon, la moyenne des indices attribués à chaque indicateur (niveau, fréquence, sensibilité) pour chaque source de pollution est calculée.

Les valeurs identifiées pour la hiérarchisation du « niveau de gravité » des différentes sources de pollutions sont les suivantes :

Tableau 5. Indices moyens de hiérarchisation

Valeurs	Priorité
1 – 2	Faible
2 – 2,5	Moyen
2,5 -3	Élevé

3.2 Résultats de la hiérarchisation

Les résultats de hiérarchisation sont présentés ci-dessous

Tableau 6. Résultat de la hiérarchisation

Sources de pollution	Polluants libérés	Niveau	Fréquence	Sensibilité	Valeur moyenne
Déchets ménagers et recyclables	Contaminants chimiques, matière organique, pollution visuelle	3	3	1	2,3
Déchets dangereux	Contaminants chimiques, matière organique, pollution visuelle	1	1	3	1,6
Pollution passive générée par les bateaux	Métaux lourds, TBT, antifouling	1	1	3	1,6
Entretien des bateaux	Détergents, phosphates, MES	1	1	2	1,3

Démarrage des bateaux	Eaux de cale, huile, lubrifiant	1	1	3	1,6
Eaux de cale	Lubrifiants, huiles usagées, hydrocarbures et des composés carbonés	1	1	3	1,6
Relargage des eaux noires/grises	Pollution bactérienne, organique	2	2	2	2
Lavage à quai des bateaux	Produits phosphatés et détergents	1	1	3	1,6
L'avitaillement	Hydrocarbures	2	2	3	2,3
Ruissellement	Hydrocarbures, métaux lourds et pollution bactérienne	2	2	3	2,3

Les résultats de la hiérarchisation permettent d'établir un plan d'action selon un ordre de priorité.

4. Définition des objectifs de qualité environnementale

L'identification des dysfonctionnements du port ainsi que la hiérarchisation des pollutions ont alimenté la réflexion sur la définition des objectifs de qualité environnementale à atteindre par le port de Niolon. Ces objectifs permettront au port d'améliorer sa performance environnementale et par conséquent prétendre à la certification Ports Propres. La hiérarchisation des objectifs est présentée ci-dessous.

4.1 Optimiser la gestion des déchets

Action n°1 : Mettre en place une aire de tri des déchets

- Mettre en place un partenariat entre l'UCPA et une association pour la collecte des verres
- Créer une aire de tri des déchets ou des conteneurs de tri dans l'enceinte portuaire
- Mettre en place des cuves de récupération des déchets dangereux ou créer un point propre

4.2 Gérer les effluents d'hydrocarbures lors des pratiques d'avitaillement

Action n°1 : Renforcer la signalétique et la sensibilisation concernant le bon usage de l'avitaillement pour « prévenir les risques de pollutions accidentelles ».

- Création de panneaux de sensibilisation à la pollution aux hydrocarbures
- Création de panneaux d'information des bonnes pratiques du kit anti-pollution en cas de pollution accidentelles aux hydrocarbures.

Action n°2 : Mettre à disposition un kit anti-pollution

4.3 Mutualiser l'utilisation des équipements absents sur le port de Niolon avec le port de La Redonne.

Action n°1 : Mutualisation de l'aire de carénage de La Redonne

- Installation de panneaux de signalisation pour informer du site de carénage sur lequel doit être réalisé l'entretien des bateaux : aire de carénage de La Redonne.

Action n°2 : Mutualisation avec les équipements du port de La Redonne

- Installation de panneaux de signalisation pour informer de la présence d'une pompe pour les eaux grises et noires dès lors que celle-ci sera installée .
- Installation de panneaux de signalisation pour informer de la présence d'un système de récupération des batteries et des huiles usagées sur le port de La Redonne.

4.4 Renforcer la sensibilisation des usagers du port à la pollution passive des bateaux

Action n°1 : Informer et sensibiliser les usagers du port sur la pollution passive des bateaux et les bons gestes à adopter pour limiter les pollutions.

Action n°2 : Maintenir les actions de nettoyage du port déjà engagées par des actions ponctuelles

4.5 Autres actions à mettre en place

- Mise en place d'un dispositif de collecte des déchets spéciaux avec un suivi.
- Déploiement d'un robot nettoyeur pour la récupération des macrodéchets à la surface de l'eau et des déchets organiques flottants après les pluies.
- Dragage du port

4.6 Volet maîtrise des ressources

- Réaliser un diagnostic complet des réseaux et branchements d'eau et d'électricité du port
- Mise en place d'un suivi des consommations.
-

4.7 Travaux engagés concernant la thématique de gestion des déchets sur le quai glisse

- Le quai glisse piégeait les déchets, pour y remédier, il avait été proposé lors de la phase diagnostic, dans le cadre de la réhabilitation du quai glisse, que l'espacement entre les planches soit plus important. Il a été confirmé durant le Copil que la proposition avait été prise en compte dans la planification de la rénovation du quai glisse. Ainsi, les travaux devaient commencer au printemps 2023.

PHASE 3 : PROPOSITION D'UN PLAN D'ACTION

5. Organigramme des acteurs intervenants sur le port

Le tableau suivant présente une cartographie des acteurs présents sur le port de Niolon ainsi que leurs responsabilités

Tableau 7. Acteurs intervenants sur le port

Acteurs	Responsabilités
CD13	• Gestion du port de Niolon en régie directe • Délivrance des autorisations d'occupation temporaire (AOT). • Gestion technique du port par la réalisation de travaux de maintenance et d'amélioration.
La Métropole	• Collecte des déchets ménagers • Gestion du réseau d'assainissement (Gestion par SERAMM).
La Municipalité	• Mise en place d'opérations de propreté, nettoyage du fond du port
Plaisanciers	• Participent à la vie du port
UCPA (Union nationale des centres sportifs de plein air)	• Participe à la vie du port (activités nautiques pendant la période estivale. • Gère la cuve d'avitaillement et la distribution de carburant (usage interne à l'UCPA) • Dispose d'un local technique délivrant de l'eau et de l'électricité.

6. Échéancier des actions à mener

Tableau 8. Échéancier des actions à mener, prévisionnel jusqu'en 2025.

Thématiques	Actions à mener	Année 2023				Année 2024				Année 2025			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Création d'une aire de tri des déchets	Mettre en place un partenariat entre l'UCPA et une association pour la collecte des verres Créer une aire de tri des déchets ou des conteneurs de tri dans l'enceinte portuaire Mettre en place des cuves de récupération des déchets dangereux ou créer un point propre												
Mutualisation des équipements du port de La Redonne	Mettre en place une signalétique pour informer les usagers du port de Niolon des infrastructures à disposition sur le port de La Redonne (pompe de recuperation des eaux grises et noires)												
Pollutions accidentelles	Mettre à disposition un kit anti-pollution sur l'enceinte du port ainsi qu'une signalétique des bonnes pratiques d'utilisation du kit anti-pollution												
Pollution passive des bateaux	Informier et sensibiliser les usagers du port sur la pollution passive des bateaux et les bons gestes à adopter pour limiter les pollutions.												
Gestion des macrodéchets du plan d'eau	Maintenir les actions de nettoyage du port déjà engagées par des actions ponctuelles Déploiement d'un robot nettoyeur pour la récupération des macrodéchets à la surface de l'eau et des déchets organiques flottants après les pluies.												
Déchets dangereux	Mise en place d'un dispositif de collecte des déchets spéciaux avec un suivi.												
Gestion des réseaux et des ressources	Réalisation d'un diagnostic complet des reseaux du port (reseau eau et électricité)												
	Mise en place d'un suivi des consommations énergétiques												
Opération de dragage	Dragage du port												

7. Subventions identifiées pour les différentes actions à mener

Tableau 9. Actions à mener, montants estimés et subventions identifiées.

Thématiques	Actions à mener	Responsabilité	Montant estimé	Subventions disponibles
Création d'une aire de tri des déchets ou d'un point propre	Création d'une aire de tri des déchets	CD13 et métropole	30 000 euros	Métropole et ADEME
	Création d'un point propre	CD13 et métropole	50 000 euros	Métropole et ADEME
Pollutions accidentelles	Acquisition d'un kit anti-pollution	CD13	2000 euros	La Régions Sud
Information et sensibilisation des usagers	Actions d'information sur les bonnes pratiques d'avitaillement par jerricans	CD13 et Association AIEJE	2000 euros par actions	La Région
	Actions d'information sur les bonnes pratiques sur la gestion des déchets	CD13 et association AIEJE	2000 euros par actions	La Région
	Mise en place des signalétiques en lien avec la gestion des déchets	CD13 et Métropole Aix-Marseille	Entre 10 000 et 15 000 euros pour l'ensemble de la signalétique du port	La métropole avec une aide possible de la Syctom pour la gestion des déchets ménagers du port
Gestion des macrodéchets sur le plan d'eau	Mise en place d'un robot nettoyeur pour la récupération des macrodéchets à la surface de l'eau	CD13 et métropole	De 4000 à 10 000 euros (exemple Jellyfishbot, DPOL)	Métropole
Pollution aux hydrocarbures	Mettre en place des actions de dépollution des hydrocarbures	CD13 Filière identifiée : Capillum		Agence de l'eau
Gestion des réseaux et des ressources	Réalisation d'un diagnostic complet des réseaux d'eau et d'électricité	Edf et Métropole	Entre 200 et 500 euros pour les 2 diagnostics complets	ADEME
	Installation d'un détecteur des fuites	CD13	1500 euros	Métropole et ADEME
Opération de dragage du port	Opération de dragage du port de Niolon	Chargé d'opération du service des ports	Environ 100 euros le m ³	Métropole

8. Bibliographie

Ingérop. 2023. Opération « Ports Propres » -Phase 1 : Diagnostic environnemental du port de Niolon.

Compte-rendu du COPIL du port de Niolon

BIOTOPE – Conseil départemental des Bouches-du-Rhône. « **Étude d'opportunité sur les solutions de restauration écologique en milieu portuaire** ». *Rapport phase 2*. Juin 2018.

9. Annexe



COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE PORT DE NIOLON

Démarche de certification ports propres

Date : 21 novembre 2022

Heure : 9h30-11h00

Lieu : Mairie de Le Rove

Liste des participants

Entités	Nom et Prénom	Fonction
Ville de Le Rove	ROSSO Georges	Maire de Le Rove
CD13	PACINI Martial	SMO : chargé de mission portuaire
UCPA	BENOIT Christophe	Président UCPA
Calanquais Niolonnais	LE FRERE Dominique	
INGEROP	GASSA Marjorie	Cheffe de projet
INGEROP	ILUNGA Gustave	Chargé d'études

1. OBJET DE LA REUNION / ORDRE DU JOUR

Présentation de la PHASE 1 dite de diagnostic du port de Niolon dans le cadre de la démarche de certification « Ports Propres ». Diffusion préalable du rapport diagnostic à l'ensemble des participants. Le diagnostic sera mis à jour selon les échanges intervenus en COPIL. Il est annexé au présent CR. Le document-support du COPIL sera actualisé en fonction des discussions. Il est diffusé en pièce jointe.

2. DEROULEMENT DU COPIL

Après une introduction faite par Martial PACINI du CD 13, le bureau d'études INGEROP en charge des études fait une présentation en 4 parties :

- Présentation des grands principes et enjeux de la démarche Ports Propres avec les différentes étapes de la certification.
- Présentation du diagnostic (Phase 1) :
 - Méthodologie utilisée par le bureau d'études INGEROP.

- La structure du diagnostic.
- Retour de la phase enquête.
- Présentation thématique : le port et son environnement, les activités présentes, les équipements, l'origine, la nature et l'impact des pollutions et la maîtrise des consommations eau et énergie.
- Conclusion avec mise en perspective des phases suivantes et pistes d'actions.

3. COMPTE-RENDU DES ECHANGES

Les échanges et commentaires se sont faits au fil de l'eau tout au long de la présentation. Les éléments saillants suivants seront retenus.

Les sanitaires

Le diagnostic du port de Niolon a révélé l'absence de sanitaires sur le port et l'opportunité d'y en installer. Il avait été proposé dans le diagnostic d'aménager un local non exploité du port en sanitaire. Cette proposition ne peut être retenue car ledit local sera démoli vu son état de délabrement. Ainsi les questions sur la localisation des sanitaires ainsi que de l'entité qui va en assurer la gestion restent pour le moment non-résolues.

Gestion des déchets recyclables

Le diagnostic a fait état d'un manque de poubelles dédiées au tri des déchets dans l'enceinte portuaire. Les PAV sont éloignés et n'incitent pas au tri. Les échanges sur ce point soulèvent la difficulté d'installer ces équipements à cause de la situation géographique du port qui ne facilite pas l'organisation d'une logistique adaptée pour la collecte de ces déchets. Néanmoins, il a été proposé d'organiser une consultation interportuaire avec les ports étant dans la même situation afin d'en ressortir des solutions innovantes. Pour mémoire, la collecte des déchets est une compétence métropolitaine. Ainsi des échanges et coordinations avec la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sont à engager.

Toujours dans ce volet de tri des déchets, l'UCPA a fait savoir qu'elle fait du tri dans ses locaux et dépose les déchets dans le PAV situé à proximité du port.

Gestion des macrodéchets

Grace à la forte conscience environnementale des usagers du port, le diagnostic a dressé un bilan positif au sujet de la propreté du port et de la gestion des macrodéchets, même en période estivale lorsque les poubelles se remplissent rapidement.

Par ailleurs, les participants ont souligné le fait que pendant les épisodes de vent fort, en particulier les vents du sud-est, une importante quantité des macrodéchets en provenance de Marseille est déposée dans le port. Pour pallier ce problème, il a été proposé qu'un service d'intervention rapide soit mis en place afin de collecter les déchets dans les 48h suivant ces épisodes de vent fort.

Une autre problématique abordée dans la thématique de gestion des déchets est l'état du quai glisse. Il a en effet été souligné dans le diagnostic que le quai glisse dans son état actuel, piègeait les déchets. Il avait été ainsi proposé dans le diagnostic que dans le cadre de la réhabilitation du quai glisse, que l'espacement entre les planches soit plus important. Il a été confirmé durant le COPIL que cette proposition a été prise en compte dans la planification de la rénovation du quai glisse. Le démarrage des travaux devrait intervenir au printemps 2023.

Autres équipements

Dans le diagnostic il avait été indiqué que les usagers du port avaient formulé le besoin de l'ajout d'une borne eau-électricité. Ce besoin a été clarifié durant le COPIL. Cette clarification a mis en lumière le besoin de déplacer le « massif » (distributeur d'eau) vers le centre du quai ou de l'agrandir.

Pollution due aux effluents

Les participants ont indiqué que le réseau d'assainissement à proximité du port était sujet à des pannes fréquentes. Par conséquent, les effluents sont déversés dans le port constituant ainsi une source de pollution. En effet, le diagnostic a fait état de l'occurrence diffuse de pollution d'origine bactérienne.

Cependant, l'intervention sur le réseau d'assainissement ne relève pas de la compétence du gestionnaire du port. Pour mémoire, le réseau d'assainissement relève de la compétence métropolitaine.

Par ailleurs, la présence des canalisations sur un mur le long de l'enceinte a été signalée. Ceci pouvant constituer une potentielle source de pollution. A ce jour, les propriétaires de ces canalisations ne sont pas connus du gestionnaire du port et l'intervention sur ce réseau de canalisation ne relève pas de sa compétence.

Dragage du bassin portuaire

La question du dragage a aussi été soulevée durant le COPIL. En effet, les participants ont indiqué une accumulation des sédiments dans le port nécessitant une opération de dragage.

Autres points abordés

- Il n'y a actuellement pas de suivi des relevés d'eau ni d'historique (contrôle, maintenance, renouvellement, recensement des anomalies et des interventions) centralisés et facilement accessible.
- Concernant le suivi de la consommation d'électricité, M. Dominique LEFRERE a indiqué être en possession des données de consommation d'électricité et pourrait les transmettre au bureau d'étude INGEROP.
- Dans le cadre de la gestion des déchets, il a été indiqué qu'il n'existe pas de dispositif de traçabilité des déchets. La traçabilité des déchets est en effet un sujet essentiel pour la certification.